

Division des Ressources Humaines  
Bureau de la gestion individuelle et  
collective

Béatrice BOUCAUD  
Cheffe de division  
Myriam VERDON  
Cheffe de bureau

Dossier suivi par :  
Stéphany PRAUD  
Tél : 02 41 74 35 32  
Aurore MOREAU  
Tél : 02 41 74 35 50  
Mél : [drh-gestionco@ac-nantes.fr](mailto:drh-gestionco@ac-nantes.fr)

DSDEN 49  
Cité administrative  
15 bis rue Dupetit Thouars  
CS 94710  
49047 Angers CEDEX

**Demande de cumul d'activités à titre accessoire pour  
l'année scolaire**

Décret n°2020-69 du 30 janvier 2020

NOM-PRENOM : .....  
GRADE : .....  
BUREAU / DIRECTION / SERVICE : .....  
ADRESSE PROFESSIONNELLE : .....  
TELEPHONE : ..... ADRESSE ELECTRONIQUE : .....

**1-DESCRIPTION DE L'ACTIVITE PRINCIPALE EXERCEE**

Fonctions exercées : .....

Exercez-vous ces fonctions :  A temps complet  A temps partiel (indiquer la quotité :  
.....) ?

**2- PROJET DE CUMUL**

**AVEC CREATION / REPRISE D'UNE ENTREPRISE ou POURSUITE AU SEIN D'UNE ENTREPRISE**

Si création d'entreprise, date de la demande de temps partiel **obligatoire** :

Quotité demandée : .....

Nom, type d'entreprise et date de création : .....

Nature de l'activité de l'entreprise : .....

Horaires approximatifs de l'activité : .....

Conditions de réalisation de l'activité (durée, périodicité déplacements, variation saisonnière de  
l'activité...): .....

Informations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de l'administration : .....

**AVEC UNE ACTIVITE ACCESSOIRE**

Identité, nature et secteur d'activité de l'organisme pour le compte duquel s'exercera l'activité accessoire :

.....  
.....

Nature de l'activité accessoire :

.....  
.....

Horaires approximatifs de l'activité :

.....  
.....

Conditions de réalisation de l'activité (durée, périodicité déplacements, variation saisonnière de l'activité...):

.....  
.....

Exercez-vous déjà une ou plusieurs activité(s) accessoires (s) ?       Oui       Non

En cas de réponse positive, veuillez décrire précisément ces activités :

.....  
.....

Informations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de l'administration :

.....  
.....

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

*(à remplir dans le cas d'un cumul avec une activité accessoire à caractère privé)*

Je soussigné(e) (NOM PRENOM) .....

Souhaitant cumuler mon activité principale avec une activité privée accessoire pour le compte de (nom et coordonnées de l'entreprise ou de l'organisme) .....

Déclare sur l'honneur ne pas être chargé(e), dans le cadre de mon activité principale, de la surveillance ou de l'administration de cette entreprise ou de cet organisme, au sens de l'article L. 432-12 du code pénal.

Déclare sur l'honneur respecter les dispositions de la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires.

Fait à .....

Le .....

Signature :

### 3- Avis du supérieur hiérarchique

#### Avis sur la demande de cumul

.....  
.....  
.....

Date

Signature (*identité, grade et fonctions du responsable*)

***Important** : en cas de changement substantiel dans les conditions d'exercice ou de rémunération de l'activité faisant l'objet de cette demande d'autorisation, il sera considéré que vous exercez une nouvelle activité, et vous devrez formuler une nouvelle demande d'autorisation.*

*L'autorisation que vous sollicitez n'est pas définitive. L'autorité dont vous relevez peut s'opposer à tout moment à la poursuite d'une activité qui a été autorisée, si :*

- l'intérêt du service le justifie,*
- les informations sur le fondement desquelles l'autorisation a été donnée apparaissent erronées,*
- l'activité autorisée perd son caractère accessoire.*

#### **Code pénal – Article 432-12 (extrait)**

« Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement, est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende [...] ».